

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Rubrique : recommandation pour rapport minimum au prescripteur

Présentation :

Cette Fiche de Synthèse répond aux critères exposés dans le décret du 29 juin 2000 qui fait obligation au kinésithérapeute de produire des rapports à intervalles spécifiés.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :

La fiche se veut polyvalente. Succincte, elle est accompagnée en cas de besoin des résultats de bilans plus spécifiques. Dans la version « Evolution 1 », il s'agit du rapport initial.

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :

Série de séances très brève (voir le décret) – en principe, pas pour le second rapport, qui traite des résultats obtenus ou de la demande de renouvellement.

Critères de péjoration (diagnostic associé) :

Mentionner visiblement les co-morbidités dont le patient est porteur à la première séance, afin de se prémunir contre le risque d'une désignation « complication ».

Présentation :

- La taille de chacun des encadrés est laissée à l'appréciation des utilisateurs – nous recommandons un feuillet unique, recto seulement, en laissant le plus de place possible aux problèmes identifiés par le Kinésithérapeute.
- Les « problèmes » sont les Déficiences et Incapacités qui perturbent le patient (vocabulaire de l'OMS)
- Cette fiche Evolution 1 a supprimé les colonnes de dates, le groupe considérant que la « Date de Prise en Charge » suffit. La libération d'espace permet de détailler davantage les Problèmes Identifiés.
- Le groupe de travail a remplacé la mention « Nombre de séances effectuées » par « Nombre de séances prévues », ce qui correspond mieux à l'esprit de la Fiche de Synthèse initiale.

Nouvelles rubriques :

- Un ajout de première ligne : nom du patient et numéro de dossier, ce qui était implicite dans la version d'origine.
- Ajouts de l'encadré n°3 : les « **Conseils d'éducation à la santé** », préoccupation actuelle des organismes de tutelle. Notre profession a toujours donné des conseils, sans l'écrire. Dans le contexte des directives sur la qualité « si ce n'est pas écrit, ce n'est pas fait », il est judicieux de préciser d'une ligne que ces conseils ont été donnés, et leur nature.
- Ajouts de l'encadré n°4 : les « points forts » et les « points faibles » du patient. On doit se souvenir que le patient (donc son avocat) peut demander à voir la Fiche de Synthèse, il est prudent de réfléchir au contenu des phrases. Age, motivation, désir de reprise ou non d'un sport ou d'un emploi constituent des points faibles ou forts. Niveau d'instruction, ou socio-économique, ou barrières dérivées de l'environnement peuvent être mentionnés.

FICHE DE SYNTHÈSE SIMPLE ET POLYVALENTE.

Modèle de fiche de synthèse (évolution 1 – initial)

Nom du patient

N° de dossier

Date de prescription _____ *Date de début de prise en charge* _____

Nombre de séances prévues :

Diagnostic médical :

*Problèmes identifiés par le Kinésithérapeute
(déficiences, incapacités)*

Principes thérapeutiques (types d'actes)

Objectifs et priorités de la kinésithérapie :

Conseils d'éducation à la santé :

Commentaires pour expliquer l'arrêt ou l'éventuelle prolongation des séances :

Points forts :

Points faibles :

Signature et date :